

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	32
Représentés	8
Absent	3

Votes	
Pour	40
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 24 septembre 2025

Le mercredi 24 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 17 septembre 2025, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Décide à l'unanimité de :

Étaient présents :

M. Mmes. : Béatrice ALIROL, Hassan AOUMMIS, Thierry BALIAS, Stéphane BANCE, Kristian BOLLE-DALLIAH, Hamida BOUGUEROUA, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Karim GARROUT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Sébastien HUTIN, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Alain OMRANE, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Hacès SASU, Walid SAYADI, Billy SOMSOUK,

Étaient représenté.e.s :

MME Mathilde BEZACE pouvoir à Hamida BOUGUEROUA
M. El Arbi CHIRRAANE pouvoir à Kristian BOLLE-DALLIAH
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER
MME Hafida FADLI pouvoir à Yacin CHALBI
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER
M. Ali ID ELOUALI pouvoir à Bénédicte HACHE
M. Franklin Lambert POUDY pouvoir à Tonino PANETTA
M. Moustapha THIAM pouvoir à Walid SAYADI

Étaient absent.e.s :

Malika BENKAHLA, Sabrina DOS REIS, Terence ESSONE MENGUE

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

O B J E T

Groupement de commandes pour réaliser des formations dans le domaine de la prévention des risques professionnels

Groupement de commandes pour réaliser des formations dans le domaine de la prévention des risques professionnels

Monsieur Coelho propose au Conseil Municipal d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes d'un marché public relatif aux prestations de formation à la « prévention des risques professionnels ».

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Vasco COELHO,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2113-6 et suivants ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes ;

Considérant les besoins communs et le souhait de former un groupement d'achats afin de bénéficier des tarifs optimaux, mutualiser les moyens et les compétences ;

Considérant l'intérêt d'accroître le nombre de formations liées à la prévention des risques professionnels.

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve les termes de la convention annexée à la délibération, visant la constitution du groupement de commandes de « formations de prévention des risques professionnels ».

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement et tous documents y afférents.

ARTICLE 3 : Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la commune.

ARTICLE 4 : Charge le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

ARTICLE 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 24 septembre 2025

Pour extrait conforme,
Tonino PANETTA
Maire

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20251001-DEL-25-079-DE
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception préfecture : 01/10/2025